

Réponse à la FSU suite à l'interpellation des candidats aux élections départementales

Les réponses qui sont apportées le sont uniquement pour ce qui relève des compétences des Conseils départementaux.

En préambule, nous souhaitons souligner l'importance des missions portées par les Conseils départementaux tant en termes d'aménagement du territoire, de cohésion sociale que de solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles.

Si certains responsables politiques ont été tentés de supprimer cet échelon administratif notamment au moment des discussions sur la Loi NOTRE, la crise sanitaire a montré, si besoins était, le rôle structurant des Conseils départementaux.

Partout en France, leur action a été déterminante face aux nombreux cafouillages de l'Etat et de l'ARS (approvisionnement en masques et mutualisations avec d'autres collectivités voire avec les chambres consulaires, réalisation de test PCR dans certains laboratoires d'analyse vétérinaire, renfort en personnel pour la vaccination, maintien de l'accès aux services publics, accompagnement pour faciliter les cours en visioconférence notamment en fournissant des moyens aux élèves qui n'en disposaient pas...) sans préjudice pour les zones dépourvues de très haut débit (vaste sujet). Ils ont aussi été présents pour accompagner la reprise de l'activité économique via le renforcement des dépenses d'investissement ou le versement d'aides aux entreprises, même s'ils n'ont plus de compétences en la matière. Ils sont aussi présents pour accompagner le plan de relance de l'Etat qui souvent perdrait du sens sans leur soutien.

Alors que la crise sanitaire est en train de muer en crise sociale, ils sont encore présents pour accompagner toutes les personnes qui auront été un peu plus fragilisées ou qui auront perdu leur emploi. Nous souhaitons créer une cellule opérationnelle de gestion post-crise sanitaire.

Ils auront répondu présents à tous les niveaux même si cela a été peu repris dans la presse.

Par ailleurs, si l'action des élus est déterminante pour définir des politiques, nous n'oublions pas que le rôle des agents est déterminant pour les mettre en œuvre. C'est pour cette raison que nous souhaitons mettre en place un dialogue social renforcé qui associe tous les acteurs de la communauté de travail aux décisions liées à la mise en œuvre des orientations politiques. L'efficacité passera obligatoirement par cette étape déterminante et structurante. L'expertise appartient aux agents.

1 - Quelles sont vos propositions pour permettre aux collectivités territoriales de jouer

La crise sanitaire a montré les sous-effectifs criants en matière d'agents dans les collèges et les lycées :

- Que comptez-vous faire en termes de recrutement ?

- Comment assurer le remplacement des agents ?

Comme vous le soulignez, la baisse constante des dotations depuis de nombreuses années a plongé tous les échelons de collectivités dans de graves difficultés financières les obligeant parfois à faire des choix difficiles notamment dans la gestion des ressources humaines ou le soutien au monde associatif qui pourtant joue un rôle déterminant en matière de cohésion sociale. Les décisions récentes telles que la mise en place du « contrat de Cahors » ou celle de retirer la taxe foncière aux Conseil départementaux risquent de compromettre encore d'avantage leur autonomie financière. En effet, l'obtention de crédits nouveaux sera conditionnée à la réponse aux appels à projets, ce qui revient à transformer les Conseils départementaux en opérateurs de l'Etat.

S'agissant des collègues, les agents des conseils départementaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des établissements de par les missions d'entretiens et de restauration qu'ils remplissent le plus souvent en faisant preuve d'un réel engagement (j'en ai été personnellement le témoin à bien des occasions) – à ce titre leur statut doit être renforcé afin qu'ils bénéficient de la part de l'éducation nationale des mêmes prérogatives et protections que les enseignants quant à « l'exercice de l'autorité de l'adulte » au sein des EPLE.

Un des premiers sujets est de s'assurer que les établissements soient correctement dotés. Un travail doit être réalisé pour déterminer le nombre d'agents nécessaire pour garantir un bon fonctionnement et préserver les conditions de travail. Ce travail doit être fait de façon participative en associant l'ensemble de la communauté de travail et en lien avec les instances paritaires consultatives afin d'établir un plan de recrutement qui prenne en compte les besoins et qui anticipe correctement les départs à la retraite.

Le remplacement des agents malades dans les collèges est un vrai sujet notamment au niveau de la restauration scolaire. La constitution d'un pool d'agents remplaçant semble être une bonne solution. Sa mise en place devra être étudiée en lien avec les représentants du personnel.

2 - Quel est votre projet en termes de formation initiales professionnelle et de formation professionnelle pour les jeunes peu ou pas qualifiés ? Quel est selon vous le rôle que doivent jouer les différents acteurs de la formation ?

La question de la formation étant une question qui relève de la compétence des Régions, il ne nous est pas possible de répondre dans le détail. Pour autant, les Conseils départementaux sont en charge de l'Insertion. Il est donc important que les Conseils Régionaux et Départementaux travaillent en concertation pour apporter des réponses localement afin de favoriser l'insertion des jeunes et des moins jeunes. Il est urgent de raccourcir les délais de retour à l'emploi (120 jours en Haute-Vienne contre 60 en moyenne au national). Nous aurons à cœur de soutenir et de favoriser les démarches de l'apprentissage qui base son recrutement davantage sur le savoir être que le savoir-faire. Les entreprises aujourd'hui forment elles-mêmes avec un réel succès (par exemple dans les métiers du déploiement numérique).

3 - Quelles sont vos propositions pour permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité et pour apporter aux personnels la juste reconnaissance de leurs métiers ?

L'augmentation des dépenses d'aide sociale individuelle et les défaillances de l'Etat et de l'ARS en matière de financement posent de vraies difficultés aux Conseils départementaux qui sont en tête de file dans le soutien à nos concitoyens les plus fragiles.

La Loi « Grand Âge » avec la création d'une 5^{ème} branche de sécurité sociale se fait attendre. Pour autant, le service public de l'aide aux personnes doit évoluer sans attendre, c'est la raison pour laquelle une démarche participative, visant à la définition d'un schéma de l'Autonomie ambitieux, associant l'ensemble des acteurs notamment personnels, personnes âgées, familles, dirigeants d'établissements, mais aussi l'ARS, sera mise en place pour définir de nouveaux modes d'action plus inclusif pour :

- Veiller à un accès équitable au maintien à domicile sur tout le département (qui sera notre priorité),
- Améliorer la qualité de prise en charge des personnes en fonction de leurs besoins,
- Diversifier l'accueil et renforcer l'ouverture des établissements vers l'extérieur,
- Renforcer la prévention de la perte d'autonomie,
- Améliorer les conditions de travail tant des agents qui travaillent en EHPAD que des Aidants familiaux
- Développer la formation des agents et de fait revaloriser leur rémunération (reconnaissance et attractivité)
- Engager sur une charte éthique et déontologique les entreprises spécialisées dans l'accompagnement des personnes vulnérables.

4 - Etes-vous favorable à une extension de la gratuité, en particulier pour les transports scolaires, les manuels, etc ?

Quels seront les travaux prioritaires engagés en termes de bâti scolaire ?

Vous engagez-vous à être davantage représentés dans les CA des EPLE ?

Pensez-vous que les régions et départements devraient avoir davantage de compétences, en particulier en matière éducative ?

La question de la gratuité renvoi à celle du financement dans un contexte budgétaire toujours plus contraint notamment du fait du désengagement de l'Etat et de l'évolution des dépenses sociales. L'aide aux familles les plus fragiles est une nécessité qui doit être envisagée dans le cadre de l'aide sociale gérée par les Conseils départementaux.

Les priorités en termes d'investissement doivent aller vers la sécurité routière et l'entretien et l'adaptation des établissements scolaires afin qu'ils répondent aux enjeux environnementaux avec la rénovation énergétique des bâtiments, de santé des agents en particulier des agents d'entretien et de restauration qui souffrent souvent de troubles musculo-squelettiques à force de travailler dans des conditions mal adaptées, mais aussi aux attentes des nouvelles générations.

Là aussi une démarche participative associant tous les acteurs devra être lancée pour imaginer le collège du XXIème siècle avec des :

- Salles adaptées aux évolutions de l'enseignement en particulier pour la technologie et les sciences.
- Espaces récréatifs qui répondent mieux aux besoins des jeunes et aux enjeux environnementaux (imperméabilisation des sols, ombrières etc.)
- Aménagements qui préservent la santé des agents, chaîne de production en cuisine, points d'eau, auto laveuses, tableaux blancs ou numériques...
- Equipements informatiques adaptés à la réalité des besoins (sur ce sujet l'Etat doit prendre sa part de responsabilité s'agissant de dépenses éducatives).

La présence dans les Conseils d'administration des EPLE est nécessaire pour appréhender les problématiques spécifiques à chaque établissement et faire le lien avec les politiques mises en place par le Conseil départemental. Tout sera fait pour que les Conseillers départementaux respectent leurs « obligations » en la matière.

La question de la compétence en matière éducative est sensible. Cette compétence relève de l'Education nationale, mais là aussi il faut renforcer les synergies entre l'enseignement et les compétences sectorielles des Conseils départementaux notamment en ce qui concerne l'environnement (lutte contre le gaspillage alimentaire, ...).

Voilà en quelques mots, les termes sur lesquels nous nous engageons.

Bien entendu, vous pouvez revenir vers nous si nous n'avions pas été clairs sur certains points.

Sachez que nous travaillons notre sujet depuis huit mois et que nous ne nous sommes pas improvisé candidats. N'ayant aucune investiture de parti politique, nous sommes convaincus que nous tenons notre légitimité d'être candidats par le fruit de notre travail personnel d'analyses et de propositions.

Le 16 juin 2021,

Bien à vous, cordialement.

Jean-Philippe Verne et Vanessa Lannette.